

BARÈME D'HONORAIRES

Tarifs au 01/01/2018

- Location

Pour les baux à usage d'habitation :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants :

- honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 12 € /m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € /m²

Pour les baux à usage de stationnement / de remisage :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

2 mois de loyer hors taxes (TVA applicable 20%) répartis de la manière suivante :

Cette rémunération sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire.

Pour les baux commerciaux :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

15 % TTC du loyer annuel hors charges.

Cette rémunération sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire.

- Transaction

Pour les biens à usage d'habitation (Honoraires TTC : TVA à 20%, prix net vendeur)

de 0 € à 250.000 €	8 000,00 €
De 250.001 € à 275.000 €	10 000,00 €
De 275.001 € à 300.000 €	12 000,00 €
De 300.001 € à 325.000 €	13 500,00 €
De 325.001 € à 350.000 €	15 000,00 €
De 350.001 € à 375.000 €	16 500,00 €
De 400.001 € à 425.000 €	19 000,00 €
De 375.001 € à 400.000 €	18 000,00 €
De 425.001 € à 450.000 €	20 000,00 €

De 450.001 € à 475.000 €	21 000,00 €
De 475.001 € à 500.000 €	22 000,00 €
De 500.001 € à 525.000 €	23 000,00 €
De 525.001 € à 550.000 €	24 000,00 €
De 550.001 € à 575.000 €	25 000,00 €
De 575.001 € à 800.000 €	5%
> à 800 000 €	4%

Pour les parkings ou boxes (Honoraires TTC : TVA à 20%, prix net vendeur par lot)

< à 13.000 €	1 000,00 €
De 13.001 € à 15.500 €	1 200,00 €
De 15.501 € à 17.999 €	1 500,00 €
> à 18.000 €	2 000,00 €